

## DECLARATION PUBLIQUE – AMNESTY INTERNATIONAL

16 Juin 2021 AFR 43/4286/2021

# NIGER. UN MILITANT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DETENU DEPUIS BIENTOT TROIS MOIS DANS UNE PRISON DE HAUTE SÉCURITÉ

- Anass Djibril, coordonnateur de l'Association Niger Debout, en détention depuis le 24 mars
- Détenu à la prison de haute sécurité de Koutoukallé et privé de visites
- Il doit être présenté à un juge dans les plus brefs délais et son procès doit être équitable

Les autorités du Niger doivent libérer ou juger dans le cadre d'un procès équitable un militant arrêté et détenu depuis plus de deux mois dans une prison de haute sécurité à une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest de la capitale Niamey, où toute visite des familles et proches est suspendue, en raison de la pandémie du Covid-19, a déclaré Amnesty International aujourd'hui.

Anass Djibril, Coordonnateur national de l'Association Niger Debout et président de la Plateforme Mouvement Dynamique Citoyen a été arrêté le 24 mars 2021, à la suite d'un appel à manifester contre les résultats du second tour de l'élection présidentielle proclamés par la Cour constitutionnelle.

L'appel a été lancé le 22 mars 2021 via un élément sonore partagé dans un groupe WhatsApp. Anass Djibril demandait aux « Nigériens de sortir dans la ville de Niamey et dans toutes les grandes villes, sans exception pour manifester leur ras-le-bol » et insinuait que [les manifestants] « répondraient à toutes provocations » au risque de faire couler le sang.

Il a été arrêté le 24 mars et inculqué pour « production et diffusion des données de nature à troubler l'ordre public ; provocation directe à un attroupement armé ; complot en vue de renverser un régime constitutionnel ; proposition faite en vue de former un groupe visant à dresser les citoyens, les uns contre les autres ».

Il n'a pas encore été interrogé sur les charges retenues contre lui, depuis son incarcération alors qu'il a déjà passé 82 jours en détention à la prison de haute sécurité de Koutoukallé (50 kms au nord-ouest de Niamey) où toute visite des familles et proches, est suspendue par le gouvernement en raison de la pandémie Covid-19. La demande de liberté provisoire introduite ce mois par son avocat a été rejetée par les autorités judiciaires.

Comme pour plusieurs autres activistes de la société civile, l'article 31 de la loi sur la cybercriminalité portant sur la « production et la diffusion de données de nature à troubler l'ordre public » a été utilisé par les autorités pour inculper Anass Djibril.

Amnesty International appelle les autorités nigériennes à s'assurer qu'Anass Djibril soit en mesure de communiquer avec son avocat de manière confidentielle et adéquate, qu'il ait accès au monde extérieur y compris sa famille et ses proches, qu'il soit libéré provisoirement dans l'attente de son procès ou amené en procès dans un délai raisonnable et que son procès soit équitable.